

Lundi 8 août 2022

VIGILANCE ORANGE CANICULE

Le Préfet de Lot-et-Garonne vous informe du passage en **vigilance orange canicule pour un événement débutant demain mardi 9 août à midi.**

Qualification de l'événement :

Nouvel épisode caniculaire, d'intensité équivalente à celle de début août mais un peu plus durable.

Evolution prévue :

Demain mardi, la chaleur s'accroît avec des températures maximales de l'ordre de 36 à 38°C.

Dans la nuit de mardi à mercredi, les températures minimales restent élevées avec 18 à 20°C.

Mercredi et jeudi, la chaleur s'accroît avec des températures maximales atteignant 38 à 40°C et des minimales de 20 à 23°C.

La fin des fortes chaleurs est attendue pour la journée de vendredi (33 à 36°C).

En conséquence, vous mettrez en œuvre les mesures permettant de limiter les impacts sanitaires de ce phénomène.

Vous pourrez ainsi :

- Informer et alerter : les structures et établissements relevant de votre compétence, dont les crèches municipales, les structures d'accueil de jeunes enfants et les centres communaux d'action sociale (CCAS);
- Mettre en place une cellule communale de suivi de l'évènement, et activer votre plan communal de sauvegarde ;
- Diffuser les recommandations sanitaires par tout moyen (tracts, panneaux lumineux, affiches...);
- Contacter les personnes fragiles isolées (personnes en situation de dépendance, âgées, à mobilité réduite ou handicapées...);
- Organiser le transport des personnes vulnérables habitant dans des logements mal adaptés aux fortes chaleurs, vers des lieux rafraîchis avant la période la plus chaude de la journée ;
- Mettre à disposition des populations, notamment des populations vulnérables, les espaces verts, fontaines, points d'eau potable, locaux collectifs disposant de pièces climatisées ou rafraîchies ;

- Faire appel en tant que de besoin aux associations agréées de sécurité civile et aux volontaires du service civique ;
- Reporter ou aménager, voire interdire, toute manifestation, notamment sportive, ou grand rassemblement pendant les heures les plus chaudes de la journée ;
- Aménager les horaires des chantiers, notamment du BTP, sur la voie publique.

Vous voudrez bien informer les services de la préfecture (SIDPC) à l'adresse mail suivante : pref-cod47@lot-et-garonne.gouv.fr de toutes difficultés rencontrées dans l'application de ces mesures.



**VIGILANCE
CANICULE**



 **RESPECTEZ**
les consignes des autorités

 **INFORMEZ-VOUS**
auprès de Météo-France
et de votre préfecture

 Buvez régulièrement de l'eau et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (douche, brumisateur ...)

 En cas de malaise ou de trouble du comportement, appelez un médecin

 Limitez vos activités physiques et sportives

